



MSDS
992-2254



FICHE DE DONNEES DE SECURITE POUR LES ABRASIFS APPLIQUES
- Forme FEPA selon Directive 91/155/CEE et Norme ISO 11014 -

Société: Amann Grrbach GmbH

Adresse: Herrschaftswiesen 1
6842 Koblach

Personne autorisée / Function:

Frau Patricia Müller

Téléphone: 05523 623330

Télécopieur: 05523 62026

Date:

1

AVIS IMPORTANT:

Les abrasifs appliqués sont des produits inertes qui ne présentent aucun risque lors de leur manutention ou de leur stockage. Ils requièrent des mesures spécifiques de protection des opérateurs uniquement pendant leur utilisation sur machines. La poussière dégagée lors du meulage est composée à plus de 90% de particules provenant de la pièce travaillée et, pour le travail sous arrosage, des aérosols produits par le fluide de coupe. Une attention toute particulière doit donc être portée à la nature du matériau et du liquide d'arrosage et les équipements de protection appropriés doivent être mis en place.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

PC 16 L A

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1. Abrasif:

- Oxyde d'Aluminium synthétique
- Carbure de Silicium synthétique
- Oxyde de Zirconium et d'Aluminium
- Autres:

2.2. Liant:

- Colle (d'origine végétale ou animale)
- Résine phénolique polymérisée
- Résine urée / melamine pluymérisée
- Autres: X

2.3. Charge:

- Carbonate de calcium
- Kaolin
- Cryolithe
- Autres:

2.4. Support:

- Papier
- Toile coton
- Combinaison: papier/toile
- Toile polyester
- Fibre vulcanisée
- Autres:

Autres:

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

NOT APPLICABLE.

Les abrasifs appliqués ne sont pas des produits dangereux selon la Directive CE 88/379.

4. PREMIERS SECOURS

NON APPLICABLE QUAND LES ABRASIFS APPLIQUES NE SONT PAS UTILISES SUR MACHINES.

Les recommandations suivantes sont les règles de base à suivre lors d'une opération d'abrasion, elles doivent être complétées par les informations figurant dans les Fiches de Données de Sécurité du matériau travaillé et du fluide de coupe utilisé.

- Inhalation de poussières: Mettre à l'air libre, assistance médicale si le symptôme persiste.
- Yeux: Eloigner de la zone de travail et laver à grande eau. Assistance médicale si l'irritation persiste.
- Peau: Aucun effet dangereux connu.
- Ingestion: Aucun effet dangereux connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AUCUNE MESURE PARTICULIERE. L'eau, la poudre, la mousse et le CO₂... peuvent être utilisés s'ils sont compatibles avec la situation.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NON APPLICABLE.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Se référer aux instructions de la machine et aux règlements nationaux.

Les abrasifs appliqués doivent être stockés à une température et humidité modérée et constante.

Les recommandations de sécurité pour l'emploi des abrasifs appliqués de la FEPA contiennent des indications de stockage détaillées.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NON APPLICABLE QUAND LES ABRASIFS APPLIQUES SONT MANIPULES OU STOCKES.

La poussière dégagée pendant l'utilisation des abrasifs appliqués provient principalement de la pièce travaillée. La teneur en poussières dans l'air, au niveau du poste de travail, doit respecter les valeurs réglementées.

Lors de l'utilisation des abrasifs appliqués, se référer aux instructions de la machine, aux règlements nationaux et à la notice FEPA Recommendations de sécurité pour l'emploi des abrasifs appliqués.

8.1. Equipements de protection personnelle

- Protection des yeux: Ecrans de la machine, lunettes de sécurité, visière de protection.
- Protection contre la poussière: Masque anti-poussière.
- Protection des mains: Crème de protection ou gants de sécurité.
- Protection auditive: Bouchons d'oreille ou équivalent.
- Protective de la peau: Vêtements de protections adaptés

8.2. Mesures d'hygiène:

Pas de règlements spécifiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|------|------------------------|---|
| 9.1 | Forme: | Solide |
| 9.2 | Couleur: | Variable |
| 9.3 | Odeur: | NON APPLICABLE (Peut dégager une odeur non spécifique au travail) |
| 9.4 | pH: | NON APPLICABLE |
| 9.5 | Changement d'état: | NON APPLICABLE |
| 9.6 | Densité: | NON APPLICABLE |
| | Densité apparente: | NON APPLICABLE |
| 9.7 | Pression de vapeur: | NON APPLICABLE |
| 9.8 | Point éclair: | NON APPLICABLE |
| 9.9 | Propriétés explosives: | NON APPLICABLE |
| 9.10 | Viscosité: | NON APPLICABLE |
| 9.11 | Solubilité dans l'eau | NOT DETERMINEE |

10 STABILITE ET REACTIVITE

Les abrasifs appliqués sont stables et non réactifs quand ils sont manutentionnés ou stockés.

10.1 Conditions à éviter: NON APPLICABLE.

10.2 Produits à éviter:

Les acides forts, les bases fortes et les agents oxydants puissants peuvent modifier les caractéristiques mécaniques des produits et entraîner des risques quand ils sont utilisés sur machines.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Aucun, si les abrasifs appliqués sont utilisés selon les instructions.

11 INFORMATION TOXICOLOGIQUES

NON APPLICABLE LORS DE LA MANUTENTION ET DU STOCKAGE

L'expérience acquise depuis de nombreuses années prouve que les abrasifs appliqués normalement utilisés n'ont pas d'effet nocif sur la santé.

Voir la note importance en début de fiche sur la poussière et les aérosols.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Mobilité:

NON APPLICABLE.

12.2.Persistance et dégradabilité:

NON DEFINIE.

12.3.Potentiel bio-accumulatif:

NON APPLICABLE

12.4.Eco-Toxicité:

NON APPLICABLE

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Tenir compte de la contamination possible par des matériaux dangereux venant de la pièce travaillée ou du lubrifiant. Les abrasifs appliqués usés doivent être éliminés en respectant les règlements nationaux.

14. TRANSPORT

Les abrasifs appliqués ne sont pas des produits dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlements de la Communauté Européenne:

NEANT, aucun marquage spécifique n'est exigé par la Directive CE 88/379

Règlement nationaux ou locaux:

Se référer aux textes applicables.

16. AUTRES INFORMATION

ATTENTION!

Les indications ci-dessus se basent sur les connaissances et la pratique actuelles et ne constituent pas une garantie. Les lois et règlements doivent être strictement respectés par les utilisateurs qui demeurent responsables de l'emploi des abrasifs appliqués.